



2 Mai 2019

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES CLUBS DE L'OISE DU SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018 A CAUFFRY

CLUBS PRESENTS OU REPRESENTES

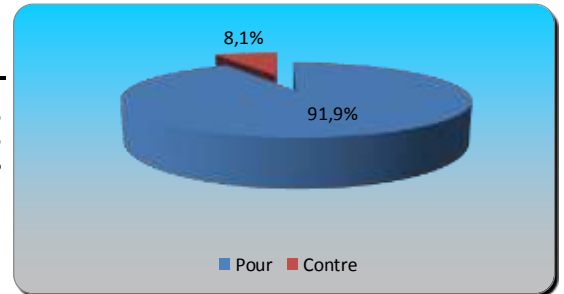
A.S. ALLONNE, F.C. AMBLAINVILLE SANDRICOURT, U.S. ANDEVILLE, U.S. ATTICHY, A.S. AUNEUIL, C.S. AVILLY ST LEONARD, U.S. BALAGNY ST EPIN, U.S. BAUGY MONCHY HUMIERES, A. S. DE BEAULIEU ECUVILLY, A.S. BEAUVAIS OISE, C.O. BEAUVAIS, AS PTT BEAUVAIS, U.S.C. DES PORTUGAIS DE BEAUVAIS, BEAUVAIS UNITED COMMUNEAUX, F.C. DE BETHISY, R.C. BLARGIES, F. C. BORANAIS, ALERTE S. BORNEL, U.S. BRASSEUSE, F.C. DE BRENOUILLE, U.S. BRESLOISE, U.S. BRETEUIL, U.S. BREUIL LE SEC, A.S. BREUIL LE VERT, J.S. BULLES, O.C. DE BURY, R.C. CAMPREMY, CANLY FOOTBALL CLUB, F.C. CAUFFRY, F.C. CEMPUIS, F.C. CHAMBLY THELLE, U.S. DE CHANTILLY, C.S. CHAUMONT EN VEXIN, U.S. CHEVRIERES GRANDFRESNOY, U.S. CIRES LES MELLO, F.C. CLAIROIX, ENT.S. DE COMPIEGNE, A.F.C. COMPIEGNE, A.S. FUTSAL CLUB DE COMPIEGNE, F. C. CONCHY BOULOGNE, A. DES ANTILLAIS DE CREIL, A. DES F.C. DE CREIL, U.S. CREVECOEUR LE GRAND, A.S. ELINCOURT, ENT.S. DU THELLE, F. C. ESCHES FOSSEUSE, U.S. ESTREES ST DENIS, U.S. ETOUY, A. S. FEUQUIERES FOOTBALL, A.S. FITZ JAMES, ETOILE SPORTIVE DE FORMERIE, U.S. FOUQUENIES, U.S. FROISSY, U.S. GAUDECHART, GOINCOURT S.L., U.S. GOUVIEUX, A. S. FUTSAL GOUVIEUX, PSM COMMUNAUX PONT STE MAXENCE, GRANDVILLIERS A.C., F.C. GUIGNECOURT, J.S. GUISCARD, C.S. HAUDIVILLERS, A.S. HENONVILLE, A.S. HERCHIES TROISSEREUX FOOTBALL, HERMES BERTHECOURT A.C., JEUNESSE SPORTIVE AGGLO COMPIEGNE LA CROIX ST OUEN, AS LA DRENNE VILLENEUVE LES SABLONS, A.S. LA NEUVILLE EN HEZ, F. C. LA NEUVILLE ROY, A.S. LA NEUVILLE S/OUDEUIL, AM.J. LABOISSIERE EN THELLE, F.C. LAGNY PLESSIS, AM.S. LAIGNEVILLE, U.S. LAMORLAYE, S.C. LAMOTTE BREUIL, A.S. LAVERSINES, C.S.ML DE MESNIL EN THELLE, F.C. LE MEUX, U.S. PLESSIS BRION, FOY.RUR. LES AGEUX, F.C. LIANCOURT CLERMONT, U.S. LIEUVILLERS, F.C. LONGUEIL ANNEL, FOOTBALL CLUB DE LONGUEIL SAINTE MARIE, A. S. DE MAIGNELAY MONTIGNY, U.S. MARGNY LES COMPIEGNE, U.S. MARSEILLE EN BEAUVAISIS, U.S. MERU SANDRICOURT, A.S. ST HILAIRE MILLY S/THERAIN, STANDARD F. C. DE MONTATAIRE, AM.S. MONTCHEVREUIL, A.S. MONTMACQ, F.C. NEUILLY CAMBRONNE, A.S. NOAILLES-CAUVIGNY, U.S. NOGENT, A. S. CHEMINOTS DE CREIL NOGENT, F.C. NOINTEL, A.S. NOYERS ST MARTIN, F. C. JEUNESSE NOYON, U. S. ROYE NOYON COEUR DE PICARDIE, ET. S. ORMOY DUVY, U.S. PAILLART, A.S. PLAILLY, U.S. PONT STE MAXENCE, R.C. DE PRECY, A.S. RAVENEL, ET.S. REMY, ST. RESSONS S/MATZ, R.C. RETHONDES, U.S. RIBECOURT, ROLLOT A.C., A.S. DU MULTIEN, F.C. RURAVILLE, FOOTBALL CLUB SALENCY, U.S. MUNICIPALE SENLIS, SP.C. COMMUNAL SERIFONTAINE, AM.S. SILLY LE LONG, S.C. SONGEONS, F.C. FONTAINETTES ST AUBIN, U.S.R. SAINT CREPIN IBOUVILLERS, S.C. ST JUST EN CHAUSSEE, A.C.L.E.S. FUTSAL ST JUSTOIS, U.S.ENT. ST LEU D'ESSERENT, U.S. ST MAXIMIN, A.S ST REMY EN L'EAU, AM.S. ST SAUVEUR, F.C. ST SULPICE, J.S. THIEUX, A. S. DES PORTUGAIS DE THIVERNY, A.S. THOUROTTE, F.C. TILLE, TRICOT O.S., AMICALE DE FLEURY - TRIE CHATEAU, S. C. LES MARETTES, ENT.S. VALOIS MULTIEN, A.S. VERDEREL LES SAUQUEUSE, A.S. VERNEUIL EN HALATTE, U.S. VILLERS ST PAUL, ET. S. C. DE WAVIGNIES.



1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mai 2018

3.) QUESTION 1 : Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2018 (choix multiple)

	Réponses	
Pour	478	91,92%
Contre	42	8,08%
Totaux	520	100%



2) Allocution du Président Claude COQUEMA

Le District Oise de Football souhaite la bienvenue aux différentes personnalités de la Ligue des Hauts de France, des Districts et les Représentants du Conseil Départemental, de la DDJS et du CDOS qui nous honorent par leur présence.

En mémoire à nos disparus, aux différentes tragédies dans le monde qui nous ont marqués la saison écoulée, je vous demanderai de bien vouloir observer une minute de silence

Notre personnel à votre service et à votre écoute :

ERIC : Direction administrative

PASCAL : CTD (technicien)

FREDERIQUE : Secrétariat – Instruction disciplinaire

DAMIEN : CDFA (technicien)

CHRISTINE : Secrétariat – Accueil

NATHALIE : Secrétariat Arbitrage – Traitement FMI

OLIVIER : Comptabilité – Projection numérique / informatique

Un District plus près de vous pour répondre à vos attentes

- ➔ **Nouvelles Commissions**
- ➔ **Formation**
- ➔ **Délégués**
- ➔ **Championnats**
- ➔ **Centralisation des Coupes**
- ➔ **Statuts et règlements**
- ➔ **Constitutions de comités de travail partiel avec la participation des clubs**



Nos grands axes de développements

Football Féminin :

- CAP 1000
- Coupe du Monde féminine 2019 en France
- Développement des catégories
- Nouvelle commission plus active, plus près du terrain
- Journées de rassemblement
- Un championnat Hivernal Futsal Féminin

Le Futsal :

Différents objectifs

Développement chez les jeunes

- > Un championnat hivernal U15
- > Un challenge hivernal U13
- > Les Seniors et U18
- > Accompagner les clubs
- > Création de sections Futsal dans les clubs en Herbe

Nos Investissements & nos projets

Une salle de formation totalement dédiée

Amélioration de l'éclairage interne pour réduire nos factures et par respect de l'environnement

Une soirée festive dédiée au Bénévolat courant 2ème semestre 2019 (mise en place d'un comité de travail)

Les clubs

- Plus de participation sur nos développements avec votre concours
- Cette année, une nouvelle fois excédentaire, nous permet de vous offrir à chaque club un kit d'entraînement d'une valeur de 150 euros
- Pourquoi les médias en cas de problèmes ?
- Les réseaux sociaux !

Nos préoccupations

La discipline

Des incivilités de plus en plus graves

Le manque de connaissances des règlements

La perte des équipes seniors

De moins en moins de respect vis-à-vis des instances

Nos remerciements

Au personnel du district et à son Directeur



A nos deux techniciens

Au corps arbitral

A tous les Commissaires qui œuvrent sans relâche pour un District plus performant

A la Ligue et à son Président qui par moment je ne ménage pas

Aux instances départementales pour leur soutien

A Monsieur le Maire et la Ville de Cauffry

A tous les Dirigeantes et Dirigeants de clubs pour l'excellence de leur travail

MERCI A TOUS POUR VOTRE DEVOUEMENT AU FOOTBALL ISARIEN !

3) Allocution de la Secrétaire Générale Nathalie DEPAUW

Point sur les licences :

La Ligue des Hauts de France officialisait pour 2017/2018 : 232056 licenciés

ARTOIS	37 743
ESCAUT	39 805
FLANDRES	54 999
COTE D'OPALE	26 955
AISNE	19 420
OISE	30 610
SOMME	21 409

Notre district :

Effectif 2016/2017 : 30 435 licenciés

Effectif 2017/2018 : 30 610 licenciés

Effectif à ce jour : 20 171 licenciés

La vie des clubs :

- 5 nouveaux clubs
- 203 clubs actifs cette saison et 16 inactifs
- Quelques chiffres pour la saison

Actions menées et à venir

Diverses opérations en partenariat avec le Crédit Agricole : Mozaïc Foot Challenge, journée Nationale des débutants



- Réceptions Bénévoles
- Journées d'Accueil « jeunes »
- Mise en place d'un nouveau logo,
- Nouvelles commissions afin d'être encore plus réactif sur le terrain
- Charte pour nos membres de commissions qui sera bientôt étendue à l'ensemble des clubs
- Journée d'accueil des clubs
- Journée des Bénévoles
- 02 Octobre : Remise équipements sportifs aux sections sportives de nos collègues
- 17 Octobre : Remise des diplômes aux lauréats des différents championnats et aux vainqueurs des coupes et challenges.
- 17 Octobre : Remise Challenges Maillet & Picot
- Diverses formations au siège de notre District
- Soirée festive au cours de l'année où le bénévolat sera mis à l'honneur.

- FORMATION

La formation des dirigeants est une des priorités du Conseil de Ligue et de nouveaux modules de formation vous seront proposés grâce à l'IR2F (institut Régional de Formation du Football de la Ligue des Hauts de France)

Un catalogue sera mis en place et diffusé sur le site de la ligue. Il y sera indiqué le thème, l'objectif et le coût de la formation.

Tarifs uniques pour tous les districts, une partie du coût de la formation sera prise en charge par les bons de formation FFF de 25.00 €, la différence sera à la charge du club.



Schéma d'utilisation des « bons formations » 2018/2019

EDUCATEURS		ARBITRES	DIRIGEANTS
Modules de formation : - U6/U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice Fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Seniors - Projet Sportif et Educatif - Projet Associatif - Certifications : - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires	Formation initiale d'arbitre - Frais pédagogique - 90€ - IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA	PFFD <small>(Parcours Fédéral Formation des Dirigeants)</small> - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/Gestion de projet (3 modules) - Gestion et Ressources Financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)
NOUVEAUTE	DISPOSITIF INCHANGE	NOUVEAUTE	NOUVEAUTE
2 BONS DE 25€ POUR CHAQUE MODULE DE 16H (OU MOINS)	1 BON DE 25€ PAR MODULE DE 16H OU MOINS DANS LA LIMITE DE 2 BONS SUR LA SAISON	2 BONS	2 BONS DE 25€ POUR CHAQUE MODULE DE FORMATION DE 4H

Exemple : 1 éducateur suit 3 modules :
 - U6/U7 – utilisation de 2 bons de 25€
 - U15 – utilisation de 2 bons à 25€
 - Projet Associatif – utilisation d'1 bon à 25€

EDUCATRICES, DIRIGEANTES, ARBITRES FEMININES - PROGRAMME HERITAGE 2019

Bons illimités dans la limite du coût de la formation



- COMMUNICATION

La Mise en place en ce début de saison d'un nouveau journal numérique

Première parution prévue en octobre

- JURIDIQUE

Relevons quelques cas :

-6229 cartons jaunes

*4239 *1er avertissement

*1528 *2ème avertissement

*462 *3ème avertissement = 1 match ferme

-752 exclusions

-106 rapports demandés - 18 clubs ne l'ont pas envoyé

-42 auditions - 26 personnes absentes non excusées

-33 matches donnés perdus pour indiscipline

-22 matches ont été donnés à rejouer dont 18 avec un arbitre officiel

-16 dossiers ont été transmis à l'Instructeur

-17 sanctions ont dû être annulées suite à des erreurs d'arbitres officiels sur la FMI

-11 dossiers étudiés pour la police des terrains, la sécurité

-8 dossiers pour des dégâts dans les vestiaires

- DISCIPLINE

- La commission juridique s'est réunie 22 fois pour traiter 234 dossiers

- La commission regrette l'augmentation du nombre de joueurs non qualifiés, trop de clubs ont été sanctionné pour avoir fait participer des joueurs sous le coup d'une suspension, il en est de même pour les joueurs venant d'équipes supérieures.

- Les auditions sont passées de 5 à 10

- La commission attire votre attention concernant les fraudes d'identité et plus particulièrement des conséquences qui en découlent.

Pour info première commission de la saison = 3 dossiers pour « éventuelle fraude d'identité »

Rappelons que les commissions de discipline et juridique jugent en fonction de la FMI, des rapports complémentaires des arbitres, des dirigeants et des joueurs.

N'hésitez pas à dialoguer avec nous, avec vos représentants de commission de district comme de ligue. Attention : ce n'est pas parce que vous remonterez un problème que vous serez exaucés dans vos désirs... ! Mais ne restez pas avec vos rancœurs, vivez le football avec nous et aidez-nous.

F.M.I

- En début de saison, nous avons effectué deux formations pour tous les clubs du District.



- Cependant, 13 clubs ont répondu présents soit 25 personnes, ce qui est peu.
- La Commission FMI a mis en place des Documents (Mémo, Feuille Anomalie) téléchargeables sur notre site.
- En cas de souci, vous pouvez appeler notre Référent FMI, Monsieur Christophe PRUVOST.

REFLEXION PYRAMIDE DES CHAMPIONNATS

Une réflexion sur la pyramide des championnats est envisagée, en effet perte d'un groupe en D6 de 2016/2017 à 2017/2018 et au total 20 équipes

2016/2017 : 5 groupes de 12 + 1 groupe de 14 soit 74 équipes

2018/2019 : 3 groupes de 12 + 2 groupes de 10 soit 56 équipes

MEDAILLES DE BRONZE

Monsieur Eric BOUFFARD	AS AUNEUIL
Monsieur Michel GARCIA	US LAMORLAYE
Monsieur Bruno GAUCHY	CS VAUCIENNES
Monsieur Jean-Michel LAVIR	US BALAGNY ST EPIN
Madame Anita TRAEN	US BRESLES

4) COMPTE RENDU DU TRESORIER GENERAL Joëlle LEMY

Résultat de l'exercice au 30/06/2018

PRODUITS	2016/2017	2017/2018
Cotisations engagements Champ. Coupes secrétariat	104 829	133 152
Inscription stages arbitres, cadres, sports études	27 193	32 055
Amendes forfaits discipline réserves	173 461	179 068
Coupes, match barrage, achat billets, activités annexes	16 428	15 214
Subvention Conseil Départemental	70 388	72 917
Subvention DDJS	24 000	24 000
Subvention Ligue Hauts de France	206 528	220 997
Contrat Objectif	41 671	50 380
Subvention FFF	56 301	41 000
Ristourne LNF	7 700	8 626
Autres produits et reprise sur provisions	49 407	80 600
	777 906	858 009



CHARGES	2016/2017	2017/2018
Achats et charges de gestion	94 462	216 466
Autres charges sur actions	146 505	130 748
Impôts et taxes	19 059	17 875
Charges du personnel	419 259	433 981
Dotations aux provisions et amortissements	75 478	36 859
Autres charges	10 674	8 516
	765 438	844 444

PRODUITS	858 009
CHARGES	844 444
RESULTAT DE L'EXERCICE	13 565

5) RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos au 30 Juin 2018

Aux adhérents, de l'Association District Oise Football,

I – OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 1^{er} Septembre 2012, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association District Oise Football, relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 – REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



2.2 – INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les



anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

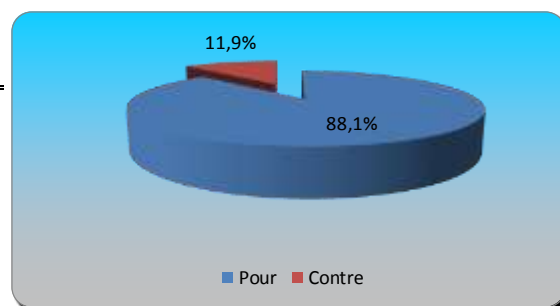
Fait à Dury, le 10 septembre 2018.

VDB ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes,
Représenté par : François GARNIER

4.) QUESTION 2 : Compte rendu financier de l'exercice au 30/06/2018

QUITUS (choix multiple)

	Réponses	
Pour	570	88,10%
Contre	77	11,90%
Totaux	647	100%



6) Adoption du budget prévisionnel de la saison 2018/2019

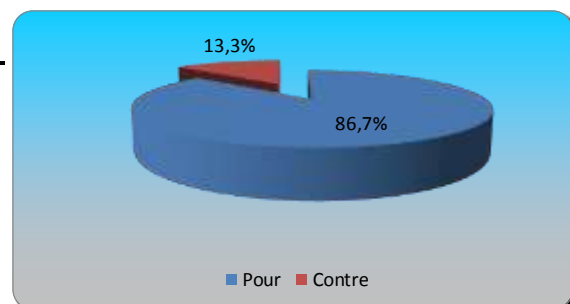
PRODUITS	PREV 2018/2019	2017/2018	PREV 2017/2018
Cotisations engagements Champ. Coupes secrétariat	124 280	133 152	128 920
Inscription stages arbitres, cadres, sports études	32 520	32 055	27 230
Amendes forfaits discipline réserves	175 750	179 068	153 500
Coupes, match barrage, achat billets, activités annexes	15 600	15 214	17 965
Subvention Conseil Départemental	73 767	72 917	70 390
Subvention DDJS	24 000	24 000	24 000
Subvention Ligue Picardie Hauts de France	227 750	220 997	204 000
Contrat Objectif	50 380	50 380	36 500
Subvention FFF	41 000	41 000	46 200
Ristourne LNF	8 626	8 626	7 700
Autres produits et reprise sur provisions	33 217	80 600	57 595
	806 890	858 009	774 000



CHARGES	PREV 2018/2019	2017/2018	PREV 2017/2018
Achats et charges de gestion	129 810	216 466	138 885
Autres charges sur actions	182 760	130 748	146 415
Impôts et taxes	18 760	17 875	19 360
Charges du personnel	450 100	433 981	426 100
Dotations aux provisions et amortissements	21 950	36 859	40 500
Autres charges	3 510	8 516	2 740
	806 890	844 444	774 000

5.) QUESTION 3 : Budget prévisionnel de la saison 2018/2019 (choix multiple)

	Réponses	
Pour	560	86,69%
Contre	86	13,31%
Totaux	646	100%

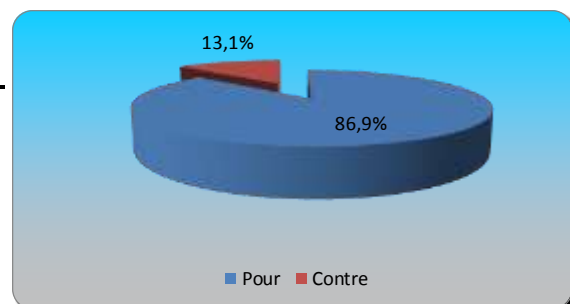


6) Election du Commissaire aux Comptes

Le mandat de la société V.D.B. basée à DURY arrivant à son terme, le Comité Directeur du D.O.F. propose à l'Assemblée Générale son renouvellement afin de respecter l'Article 18 des Statuts du District.

6.) QUESTION 4 : Election du Commissaire aux Comptes pour 6 ans Cabinet VDB et associés (choix multiple)

	Réponses	
Pour	572	86,93%
Contre	86	13,07%
Totaux	658	100%



7) Médailles d'ARGENT du District

- Monsieur Jean-Luc COURCELLES USM SENLIS
- Madame Renée MOREY AS VERNEUIL



8) COMMISSION DES JEUNES Patrick MAIGRET

FOOT ANIMATION

- Passage des U6/U7 à 4
- Création de zone des 8m pour la relance du gardien
- Découverte et évolution à 10h30

Phase de printemps découverte 2017/2018

226 équipes

Phase d'automne découverte 2018/2019

300 équipes

Phase de printemps évolution 2017/2018

334 équipes

Phase d'automne évolution 2018/2019

352 équipes

Pour les journées en salle plateaux de Noël (U6-U7) avec le téléthon et le carnaval (U8-U9) avec les Restos du Cœur ont rassemblé 1612 enfants représentant 85 clubs.

Journée Nationale des Débutants 2018

Cette journée s'est déroulée sur 8 centres répartis sur le département et a rassemblé 1607 enfants pour 81 clubs présents. Ce qui représente 37% des effectifs

Lors de la saison 2017 qui s'était déroulée sur un centre (Beauvais) nous avons eu 1082 enfants qui représentait 24% des effectifs.

U11 saison 2017/2018 3ème phase

Niveau 1 : 60 équipes

Niveau 2 : 97 équipes

Niveau 3 : 73 équipes

U11 saison 2018/2019 1ère phase

Niveau 1 : 50 équipes

Niveau 2 : 92 équipes

Niveau 3 : 93 équipes

Journée festi foot U11:

Le festival U11 réparti sur deux centres (Beauvais et Compiègne) a rassemblé pour la saison 2018 **1072** enfants pour **81** clubs ce qui a représenté **34%** des effectifs.

En 2017 il y a eu **861** enfants pour 62 clubs ce qui a représenté **27%** des effectifs.

U13 saison 2017/2018 3ème phase

Niveau 1 : 40 équipes



Niveau 2 : 70 équipes

Niveau 3 : 73 équipes

U13 saison 2018/2019 1ère phase

Niveau 1 : 40 équipes (brassage pour le challenge départemental)

Niveau 2 : 100 équipes

Niveau 3 : 69 équipes

FOOT A 11

Réforme de nos championnats à 11:

- nouvelle catégorie
- brassage sur l'ensemble des catégories
- Point sur le nombre d'équipes par catégories

9) DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES Damien BAUCHY

15 clubs labélisés dans l'Oise

LABEL JEUNES ELITE : AS Beauvais – FC Chambly – US Choisy au Bac – AFC Compiègne

LABEL JEUNES EXCELLENCE : US Chantilly – US Chevrières Grandfresnoy – St Ressontois – US Roye-Noyon

LABEL JEUNES ESPOIRS : US Balagny St Epin – US Estrées St Denis – AS Noailles-Cauvigny – AS St Sauveur – USM Senlis – ES Valois Multien

FEMININES

LABEL ECOLE FEMININE DE FOOTBALL OR : AS Beauvais Oise

LABEL ECOLE FEMININE DE FOOTBALL ARGENT : US Chevrières Grandfresnoy

LABEL ECOLE FEMININE DE FOOTBALL BRONZE : US Choisy au Bac – US Maignelay Montigny – US Pont Ste Maxence – AS St Sauveur – ES Valois-Multien

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Axé sur la santé, l'engagement citoyen, l'environnement, règles du jeu et de l'arbitrage, culture Foot.

75 clubs engagés - 5 réunions P.E.F - 52% ont un référent P.E.F pour cette saison

FOOT A L'ECOLE

3700 enfants – 123 classes – 53 écoles

AS Beauvais Oise - FC Chambly - US Choisy au Bac - US Chevrières Grandfresnoy - AFC Compiègne - AC Grandvilliers - AS Noailles-Cauvigny - US Pont Ste Maxence - ES Valois-Multien



10) FORMATION PASCAL LEFEBVRE

FORMATION DE CADRES

MODULE :

20 Modules programmés > 22 réalisés

490 Inscrits > 453 Présents > 447 Attestations

73 Clubs ont présenté au moins un stagiaire sur au moins un Module (64 la saison dernière)

CERTIFICATION :

70 inscrits, 62 présents 48 reçus

DETECTION :

Soit 1387 inscrits (1286), soit un total de 2865 licenciés sur 4347 : 65,9%

71 clubs ont présenté au moins un joueur sur une des quatre catégories et 23 clubs ont présenté des joueurs sur les quatre catégories

31 clubs ont été représentés par au moins un joueur en Finale Départementale et 7 clubs ont été représentés sur les 4 finales



PERFECTIONNEMENT - DÉTECTION 2018 / 2019



Catégorie	1 ^{ère} Phase	2 ^{ème} Phase	Finale Dép.	Stage Dép.	Interdistrict	Actions FFF				
U12 (2007)	15 Mai 2019	29 Mai 2019	12 Juin 2019							
U13 (2006)	7 Novembre 2018	21 Novembre 2018	30 Janvier 2019	18 au 20 Février 2019		Concours Pole Lievin 30 Mars 2019				
U14 (2005)	6 Mars 2019	20 Mars 2019	27 Mars 2019	8 au 10 Avril 2019	15 Mai 2019	Inter ligue 18 au 20 Juin				
U15 (2004)	26 Septembre 2018	10 Octobre 2018	17 Octobre 2018	29 au 31 Octobre 2018	16 au 18 Novembre 2018	Inter ligue 16 au 19 Avril 2019				
U12F/U13F (2007/06)	7 Octobre 2018			20 au 21 Février 2019						
U14F (2005)	14 Octobre 2018				10 Avril 2019	Inter ligue 18 au 20 Juin 2019				
U15F (2004)	3 Octobre 2018		21 Octobre 2018		17 au 18 Novembre 2018	Inter ligue 16 au 19 Avril 2019				
PERFECTIONNEMENT										
U12, U13F, U14F										
Gardiens de but U 12, U 13 et U 14	Détection U12 3 Oct. 2018	17 Oct. 2018	7 Nov. 2018	28 Nov. 2018	12 Déc. 2018	27 Fév. 2019	13 Mars 2019	3 Avril 2019	24 Avril 2019	15 Mai 2019



11) STATUTS ET REGLEMENTS Luc VAN HYFTE

Modifications Fédérales et Ligue des Hauts de France

1 - Contrôles des licences.

En cas de défaut de FMI, présentation des licences par Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés comportant leur photographie issue de Footclubs.

2 – La dématérialisation des licences.

Obligatoire pour les demandes de renouvellement de licences

3 - La participation des joueurs U13 à U19 en catégories inférieures.

Modifications Fédérales

3 – La Participation des joueurs U13 à U19 en Catégories inférieures (Article 167)

La Commission Fédérale des Règlements et Contentieux a précisé dans un procès-verbal du 28 mars 2018 la notion d'équipe supérieure :

« la notion d'équipe supérieure doit s'entendre de l'équipe engagée dans une compétition de niveau hiérarchique supérieur à laquelle un joueur peut participer sans avoir à justifier d'une autorisation médicale de surclassement. ».

A titre d'exemple :

Un joueur U17, lorsqu'il participe au Championnat U17 Ligue, évolue dans une équipe supérieure par rapport à celle engagée en Championnat U 18 District puisqu'il peut participer à ces deux compétitions sans surclassement, l'article 167.2 des Règlements Généraux lui étant alors applicable,

Un joueur U16, lorsqu'il participe au Championnat U17 Ligue, n'évolue pas dans une équipe supérieure par rapport à celle engagée en Championnat U18 District puisqu'il ne peut participer à cette dernière compétition qu'au moyen d'un surclassement, l'article 167.2 des Règlements Généraux ne lui étant alors pas applicable,

La CFRC confirme que la création de compétitions ouvertes à des joueurs de catégories d'âge différentes selon qu'il s'agit de Championnats de Ligue ou de District, peut soulever de nombreuses problématiques qu'il apparaît nécessaire de bien appréhender et, le cas échéant, de régler,

La CFRC estime ainsi qu'il convient notamment de préciser expressément dans les Règlements de la Ligue et des Districts les équipes devant éventuellement être considérées comme supérieures à une équipe évoluant dans un Championnat de District, au regard des dispositions restreignant la participation dans une équipe inférieure de joueurs ayant participé à une rencontre avec une équipe supérieure de leur club.

L'article 29 bis du Règlement général du football pratiqué à 11 détaille tous les cas possibles fonction de la catégorie d'âge des joueurs.

Modifications du District Oise de Football (DOF)

1 - Règle des deux niveaux d'écarts, montées-rétrogradations et impacts sur le District Oise de Football



2 - Règle des engagements d'équipes de jeunes en Ligue et impacts sur le District Oise Football

3 - Arbitrage par les très jeunes arbitres officiels

4 - Modification du calendrier des compétitions.

5 - Délais d'appel de décisions pour les matches de coupe

6 - Suspension d'un club et effets

7 – Règlement du Football Animation

8 – Règlement des Compétitions de jeunes à 11 et U13

9 – Règlement du Futsal

présentés à l'Assemblée Générale du 18 mai 2018 et adoptés par le vote des clubs.

Modifications du District Oise de Football (DOF)

Rappel du vote des clubs le 14 Octobre 2017

1 - Règle des deux niveaux d'écarts, montées-rétrogradations et impacts sur le District Oise de Football

1. La LFHF organise un championnat Seniors :

- National 3 (N3)

- Régional 1 (R1)

- Régional 2 (R2)

- Régional 3 (R3)

2. Les équipes réserves ou inférieures des clubs peuvent participer aux championnats de ligue, à la condition qu'il existe deux niveaux d'écart avec l'équipe hiérarchiquement supérieure.

3. En conséquence, si l'équipe supérieure évolue en championnat Régionale 2 (R2), l'équipe immédiatement inférieure pourra évoluer au maximum dans le championnat Départemental 1 (D1).

4. De même, si l'équipe supérieure évolue en championnat Régionale 3 (R3), l'équipe immédiatement inférieure pourra évoluer au maximum dans le championnat Départemental 2 (D2). Cette mesure n'interviendra qu'à l'issue de la saison 2018/2019.

5. Par contre, si l'équipe supérieure évolue dans le championnat Départemental 1 (D1), l'équipe immédiatement inférieure pourra évoluer au maximum dans la division directement inférieure, soit le championnat Départemental 2 (D2).

1 -Règle des deux niveaux d'écarts, montées-rétrogradations et impacts sur le District Oise de Football

1 - Suppression du barrage d'accession en R3 entre les deux deuxièmes de D1. L'accédant sera l'équipe ayant obtenu le plus de points sur les rencontres aller-retour entre elle et le 1er, 3ème, 4ème, 5ème et 6ème de son groupe.



2 - Concernant les places vacantes pour l'accèsion à chaque niveau, il sera tenu compte pour départager les équipes du nombre de points obtenus dans les rencontres aller et retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe concernée avec les cinq autres équipes du groupe les mieux classées, y compris les équipes accédant directement. L'accédant sera donc l'équipe ayant obtenu le meilleur nombre de points.

3 - Concernant les rétrogradations à chaque niveau, il sera tenu compte pour départager les équipes du nombre de points obtenus dans les rencontres aller et retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe concernée avec les cinq équipes du groupe classées devant elle. Le club rétrogradé sera donc l'équipe ayant obtenu le plus faible nombre de points.

(Exemples)

Cas d'impossibilité de montée : Equipe Supérieure en D1-Equipe B en D2 terminant 2ème au classement.

La place vacante est attribuée à une équipe parmi les troisièmes au classement final de chacun des 3 groupes de D2.

- . Groupe A : 43 points au final
- . Groupe B : 44 points au final
- . Groupe C : 44 points au final

Rencontres entre le 3ème et les équipes classées 1ère, 2ème, 4ème, 5ème et 6ème de leurs groupes :

- . Groupe A : 4 victoires, 4 nuls, 2 défaites soit 16 points,
- . Groupe B : 4 victoires, 2 nuls, 4 défaites soit 14 points,
- . Groupe C : 1 victoire, 8 nuls, 1 défaite soit 11 points.

L'accédant en D1 sera donc l'équipe classée 3ème du Groupe A, celle-ci ayant obtenu le plus de points au classement particulier établi sur les rencontres aller et retour contre les cinq autres équipes du haut de classement.

Cas de rétrogradation : Niveau D1 (2 équipes rétrogradées de R3, 3 accessions en R3, 6 accessions de D2 en D1).

Il faut donc 5 rétrogradations pour maintenir un nombre total de 24 équipes.

Les 11ème et 12ème des Groupes A et B descendent en D2. La place vacante à la rétrogradation complémentaire sera attribuée à l'une des deux équipes ayant terminé à la 10ème au classement final de chacun des 2 groupes de D1.

- . Groupe A : 43 points au final
- . Groupe B : 44 points au final

Rencontres entre le 10ème et les équipes classées 5ème, 6ème, 7ème, 8ème et 9ème de leurs groupes :

L'équipe rétrogradée vers le D2 sera donc celle ayant obtenu le moins de points au classement particulier établi sur les rencontres allers et retours contre les cinq autres équipes la précédant au classement final de son groupe.

2 - Règle des engagements d'équipes de jeunes.

Rappel de l'article 2 des Championnats Ligue Jeunes 2018/2019 :

Un club ne peut engager 2 équipes dans une même catégorie en championnat de ligue. La date limite des engagements est fixée, pour chaque saison, au 15 Juillet au plus tard.

En conséquence, les règlements des Championnats jeunes à 11 du DOF prévoient de faire accéder le deuxième, voire le troisième d'un Championnat D1 si le club premier ou les deux premiers clubs disposaient déjà d'une équipe en Ligue dans la même catégorie.



Exemple : Une équipe «B», championne U15 D1 ne pourrait accéder au Championnat U16 R2, si son équipe supérieure «A» évoluait en U16 R1 ou en U16 R2.

Obligation des clubs en matière d'engagements d'équipes de jeunes.

Article 16 du Règlement des Championnats Seniors et article 17 du Règlement Particulier du DOF :

Uniformisation des règles fonction des niveaux de l'équipe Fanion D1, D2 et D3 et règles des ententes de jeunes.

Articles déjà votés par les clubs le 14 octobre 2017.

Perspectives et Evolutions réglementaires (DOF)

1 - Analyses et propositions pour modifier la pyramide des divisions en Seniors.

La situation de la saison 2018-2019 est ainsi faite qu'il y a actuellement 72 équipes en D5 et seulement 55 équipes en D6. Une proposition d'adaptation de cette pyramide sera présentée aux clubs pour vote et prise d'effet en fin de saison 2019/2020 ou 2020/2021, selon le choix des clubs.

2 –Différences entre réserves, réclamations et évocations.

De nombreux clubs contactent les membres de la Commission des Statuts et Règlements du DOF au sujet de situations pour lesquelles ils s'estiment lésés. Cependant, beaucoup d'entre eux confondent les termes de réserves, réclamations et/ou évocations possibles dans les divers règlements en vigueur (FFF, LFHF et DOF).

La Commission des Statuts et Règlements va rédiger un mémento destiné à tous nos clubs dans le but de clarifier ces différents cas et leurs conséquences. Celui-ci sera mis en ligne sur le site internet du DOF dès sa validation.

3 –Simplifier, expliquer, clarifier.

Depuis maintenant trois saisons, les multiples modifications réglementaires nous obligent à revoir très régulièrement le contenu de nos différents textes. Nous continuerons à nous attacher à ce qu'ils soient les plus simples et clairs à la lecture et, surtout, soumis à aucune interprétation.

12) Communication FAFA -> Fonds d'Aide au Football Amateur Pierre BIENVENU

Depuis plus de 15 ans, ce mécanisme a été mis en place sous différentes appellations (FAI, Bleu Horizon 2016, FAFA) représentent plus de 200 millions d'Euros (en moyenne, de l'ordre de 14 millions par an)

Sur la saison 2017-2018, La Ligue des Hauts de France a eu un budget alloué par la FFF/BELFA de l'Le FAFA : c'est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur.



Ce mécanisme unique (par rapport à d'autres fédérations) est alimenté par la LFP vers la FFF. Il est ouvert aux instances du Football (Ligue, District), aux clubs affiliés et aux collectivités locales et concerne quatre cadres d'intervention : ordre de 1 M€ pour l'ensemble de ces 1300 clubs.

L'emploi

Les équipements

Le transport (véhicule VW, partenariat FFF)

La formation (bons de formation)

Emploi : Recrutement d'éducateurs diplômés et nouveauté 2018, la FFF a créé une équipe restreinte avec correspondant particulier dans les ligues pour améliorer le fonctionnement de ces demandes,

Equipements : Sécurisation des installations (mains courantes, buts, abri-touches,...), mis en conformité pour un classement fédéral (niveau 6, 5, 4, 3,...), Club-House, vestiaires, nouveaux terrains en herbe ou synthétiques, éclairage. Attention, temps de 3 à 6 mois pour traiter ces dossiers depuis le District, en passant par la Ligue et jusqu'au BELFA/FFF. Certains dossiers demandent des avis préalables à traiter avec vos correspondants de la CDTIS dans l'Oise

- **Transport** : *possibilité de financer maximum 50% du montant mais obligation de choix de véhicules de marque VW,*
- **Formation** : *Bons pour les formations et accent mis pour la formation des cadres féminines sur 2018-2019 (préparation Coupe du Monde en France)*

Dates clés

- Sur la saison 2017-2018, 150 K€ ont été acceptés pour des projets de clubs du DOF (1,5 K€ à 35 K€)
- LA FFF va communiquer fin septembre, les modalités pour la saison 2018-2019
- Possibilité d'étudier des dossiers par la CDTIS (mi-octobre/mi-novembre)
- Première réunion d'attribution début décembre à la FFF (3 ou 4 sessions dans l'année).

13) ARBITRAGE Nicolas ALLART

Effectif arbitres du DOF

326 arbitres

=> taux de renouvellement au 29/09 = 74%

1 arbitre FIFA

8 arbitres FFF

57 arbitres LFHF

=> 35% de jeunes arbitres



Référent arbitre club

- Renouvellement des licences arbitres
- Suivi de l'activité
- Détection/Dates de formation
- Accueil des arbitres et des observateurs
- Faire ou programmer des interventions arbitrage avec la CDPA ou la DTRA

Autres éléments

- Désignations
- Forfaits de dernière minute
- Contrôle des frais
- Statut / Discipline => hors CDA
-

14) COMMISSION DES PRATIQUES DIVERSIFIÉES

A - Section Futsal Jordan FELTESSE

Equipes engagées sur le championnat

11 clubs engagés cette saison :

- Beauvais communaux
- Clermont United Futsal
- COH (Hénonville)
- Lacroix Futsal
- Laigneville
- Lamorlaye
- Jade Montataire
- Ressons
- Saint Just ACLES
- Senlis Futsal B
- Verneuil B

Formule de championnat unique

Face à la baisse du nombre d'équipes au sein du championnat district (2 promotions au niveau R2 et arrêt de clubs), la commission des pratiques diversifiées (section futsal) a établi un calendrier avec un championnat unique pour cette saison contre 2 divisions les années précédentes :

Toutes les équipes se rencontrent en match aller-retour

Chaque club jouera donc cette saison 18 matchs de championnat.

Le championnat débutera semaine 40.

Point sur les nouvelles obligations des clubs

- Chaque club bénéficiera au cours de la saison du prêt d'un scoreur financé par le District Oise de Football :



- Présence d'un dirigeant inscrit sur la FMI pour la table de marque.
- En cas d'absence du dirigeant du club local, un dirigeant visiteur pourra accomplir cette fonction.
- Présence obligatoire d'un dirigeant ou entraîneur sur le banc de touche.
- Précisions : la gestion du temps du match demeure exclusivement réservée aux arbitres sans l'utilisation du tableau électronique de la salle.

Projets de développement futsal

Développement du futsal chez les jeunes (en partenariat avec la commission des jeunes) :

Pérennisation du championnat U15

Création d'un challenge U13

Développement du futsal féminin (en partenariat avec la commission féminine)

Mise en place d'un challenge fair-play au sein du championnat avec récompense à la clé :

Modalités à définir par la commission d'ici le mois de décembre

B - Section Vétérans/Foot Loisir

La saison 2017 – 2018

Les champions :

Vétérans 1ère Division -> AFC CREIL

Vétérans 2ème Division -> AS PEROY LES GOMBRIES

Vétérans 3ème Division -> US BONNEUIL EN VALOIS

Vainqueurs des coupes :

Coupe Saint Lucien -> US ETOUY

Coupe consolante Jacques Gros -> US GOUVIEUX

La saison 2018 - 2019

Championnat :

- 111 équipes engagées,

L'avenir :

Projet de la licence loisir : l'ensemble des compétitions vétérans sera pour la saison prochaine en football loisir sans changement pour les coupes et championnat par rapport à l'organisation actuelle.



15) Médaille d'Or

- Madame Claudine DEALET FC CAUFFRY
- Monsieur Daniel DEVAMBEZ DOF
- Monsieur Jacques MACREZ JS MOLIENS
- Madame Josette QUINT AFC COMPIEGNE

16) Plaquette du D.O.F.

- Monsieur Moussa BOUNAANAA Arbitre Fédéral Futsal du DOF

MERCI A TOUS POUR VOTRE DEVOUEMENT AU FOOTBALL ISARIEN !

Le Président
Claude COQUEMA

La Secrétaire Générale
Nathalie DEPAUW